



Projet Parisculteurs d'aquaponie sur les réservoirs de Grenelle (Paris 15)

Les réservoirs de Grenelle construits en 1888, étaient constitués de deux bassins d'eau non potable soutenus par une galerie de voûtes dans une parcelle de 3300m² dans un quartier parisien très bétonné, sans végétation et à l'habitat très dense (562 hab/ha soit 2 fois la densité moyenne de Paris). Ils étaient le seul îlot de fraîcheur, de nature et de biodiversité du quartier.



Après l'abandon par le Mairie de Paris de la **construction d'immeubles**, le **projet Green'elle** a été l'un des 33 projets lauréats dans le cadre de **Parisculteurs 1** en novembre 2016, **sans aucune consultation des riverains**.

- a) **Une ferme aquaponique à la viabilité douteuse** : élevage de poissons et légumes poussant hors sol sous des serres qui pose des questions majeures en termes de concept, de modèle économique et d'impact environnemental
- b) **Un projet Green'elle qui dénature le paysage** : en lieu d'un paysage vert et apaisant promis en zone UV (Urbaine Verte), les riverains pâtiront d'une vue inesthétique sur un champ de bâches en plastique, avec toutes les nuisances associées : bruits, odeurs nauséabondes notamment de poissons; présence d'insectes et de rongeurs.

- c) **îlot de chaleur versus un îlot de fraîcheur** : il n'y a aucun espace végétalisé en pleine terre et les réservoirs vidés en mars 2018 ont créé **un îlot de chaleur** alors que la Ville dépense des millions pour des 'mares' d'eau destinées à procurer de la fraîcheur

Contre le projet Parisculteurs Green'elle d'aquaponie urbaine (2016 à aujourd'hui)

- a) Les **réunions de concertation** toujours après les décisions ont montré les faiblesses du projet, l'opposition massive des habitants et le caractère dogmatique de la Mairie de Paris
- b) une **convention d'occupation** a été approuvée et signée pour une durée de 20 ans en contradiction avec l'engagement de réversibilité et pour un coût symbolique
- c) le **permis de construire** a fait l'objet d'un recours gracieux, puis contentieux, en cours d'instruction en 2023 par le conseil d'état
- d) les subventions d'investissement de 270 000 € demandées par la Ville ont été rejetées par le conseil de Paris fin 2021

Les propositions de Respiration Paris 15 : une oasis de fraîcheur à la valeur éco paysagère

- a) **la création d'un milieu humide ou de jardins flottants ou sur pilotis**, plantés de roseaux, avec des espaces nichoirs pour les oiseaux et des végétaux appropriés.
- b) Des jardins partagés pour garder une destination d'agriculture urbaine
- c) Ou encore **un espace vert classique** : herbe, fleurs, arbres et arbustes,

